

Plan informatique pour tous - Transfert de propriété des équipements informatiques des écoles

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Au cours des deux premiers trimestres de l'année scolaire 1985/1986, le matériel informatique livré par l'État a été mis en place dans les écoles publiques de la Ville de Besançon.

A compter du 1^{er} avril 1989, l'État a cédé gratuitement à la commune de Besançon l'équipement informatique dont les écoles de la Ville avaient bénéficié et se trouve donc ainsi subrogé dans ses obligations, notamment en ce qui concerne les frais de maintenance, d'assurance et de renouvellement du matériel.

Par lettre du 18 décembre 1989, M. le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs propose l'établissement d'une convention matérialisant la cession gratuite de ce matériel à la Ville de Besançon.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à signer ladite convention.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi.